

**Journée du vendredi 27 novembre 2009
à l'Espace Philippe AUGUSTE à VERNON (27200 - Eure)**

**à l'occasion du 20ème anniversaire de la signature
de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant**

**Avec portes ouvertes au CENTRE EDUCATIF de l'Association
les Fontaines & ses services socioéducatifs**

Allocution de Mme Roselyne GOLLA

Responsable de l'Aide Sociale à l'Enfance

Direction Enfance – Famille / Délégation Sociale / Département de l'Eure

La "mise en musique" entre besoins, engagements, obligations légales de financement de l'Aide sociale à l'Enfance et les capacités de recettes des conseils généraux commence à émettre certaines couacs et fausses notes...

L'exercice devient ardu et c'est enfoncer une porte ouverte que de le dire aujourd'hui.

La certitude que le fond national de financement de la protection de l'enfance ne viendra pas abonder les budgets des départements ne peut qu'entraver la mise en application de la loi de mars 2007 relative à la protection de l'enfance.

Cet élément vous le savez n'est d'ailleurs pas le seul à contribuer à créer un contexte très singulier cette année.

Comme le dit Michel EYMENIER, Directeur enfance famille du Vaucluse, "*nous entrons dans une ère de grande glaciation budgétaire pour les conseils généraux*".

Les réorganisations, les recentrages des missions, des services de l'état qui se traduisent par un transfert direct de charges nouvelles pour les services des conseils généraux sont en train de créer un véritable casse tête budgétaire pour nombre de départements :

- Revenu de Solidarité Active (RSA),
- Mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP),

- Mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale (MAESF),
- L'accueil et la prise en charge financière pour les femmes enceintes, mères avec enfants de – 3 ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique notamment parce qu'elles sont sans domicile,
- La Loi Bas relative à la protection de l'enfance,
- Le recentrage de la Protection judiciaire de la jeunesse au pénal, soit des mesures au civil qui vont nécessairement revenir aux conseils généraux,
- Une désertification du paysage pédopsychiatrique qui génère des admissions à l'aide sociale à l'enfance d'enfants pour lesquels on ne dispose d'aucun plateau technique.

Comment peut-on réduire des dépenses obligatoires quand les conseils généraux ne sont pas les seuls prescripteurs?

Le CENTRE EDUCATIF de l'Association les Fontaines a une place prépondérante dans dispositif de Protection de l'Enfance dans le département de l'Eure mais c'est aussi une Maison d'Enfant à Caractère Social (MECS) "originale", plurielle dans ses modalités d'accueil et de prise en charge diversifiées.

L'exercice est d'ailleurs rendu bien plus délicat quand il faut gérer plusieurs services à la fois qu'ils ne sont pas sur un même site et qu'au surplus il porte sa vocation vers des accueils de pré adolescent à adolescents.

On ne peut que saluer un savoir faire certain, des compétences indéniables.

L'association avait répondu à un appel à projet consécutif au 1^{er} schéma départemental enfance famille 2003-2008 pour la création d'une unité mixte pour pré adolescents et son projet a été retenu.

Le 2eme schéma départemental enfance famille qui s'engage va devoir faire le bilan des actions réalisées, quelles sont les évolutions des besoins entre le 1^{er} et le 2^{ème} schéma et en quoi et comment apporter les réponses adaptées.

Deux tendances se dessinent avec certitude :

- ❖ Une "embolisation", une thrombose des places d'accueil d'urgence parce qu'elles sont durablement occupées, par des jeunes en grandes souffrances psychique qui ne relèvent aucunement de l'assistance éducative stricto sensu.

Ils peuvent être considérés comme étant en danger certes parce que leurs parents ne sont pas en mesure de les protéger, parce qu'ils sont dépassés par l'ampleur des troubles développés par leur enfant.

Et pour autant, ces jeunes qui relèvent avant tout du soin se trouvent exclus d'un établissement spécialisé, sans aucune possibilité d'intégrer un dispositif de soins adaptés, ils ne peuvent rester en permanence auprès de leurs parents car tout "explose".

Ils se trouvent confiés à l'aide sociale à l'enfance et donc admis au Foyer Départemental de l'Enfance (FDE) où convergent toutes les situations les plus diverses et les plus complexes.

Au nom de la protection de l'enfance, peut-on continuer d'accepter que l'aide sociale à l'enfance soit la variable ajustable des carences de l'Etat ?

On est dans une situation de blocage total ou à tout le moins, on ne répond pas à nos missions de protection en proposant des solutions d'accueils à certains enfants dont on sait qu'elles sont inadaptées.

On aboutit à ce paradoxe de mettre en danger, enfants et professionnels...

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) préconise bien une orientation en milieu spécialisé mais qui n'aboutit pas nécessairement faute de place.

Les enfants restent au foyer de l'enfance (plusieurs années,...) et les MECS ne sont pas davantage "équipées" pour accueillir ces enfants ainsi les places d'urgences restent engorgées.....

- ❖ Le 2eme axe sera certainement de déployer des moyens différents et d'adapter les "internats MECS" à des modes d'accueils, de prise en charge modulable, ou en milieu ouvert renforcé pour les adolescents puisque là aussi force est de constater que nos adolescents, nos futurs citoyens ne sont pas à même d'entrer dans le "moule" des internats classiques.

Je tiens à saluer cette belle initiative prise par Madame Annie GORJU, Directrice du Centre Educatif « les Fontaines », pour avoir organisé cette journée à l'occasion de l'anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant

A Vernon, le 27 novembre 2009

Mme Roselyne GOLLA
Responsable de l'Aide Sociale à l'Enfance

Roselyne GOLLA, Responsable ASE

☎ 02 32 31 50 37

Secrétariat

Sylvana Plessis, Secrétaire-assistante

Aide sociale à l'enfance

☎ 02 32 31 96 10 ☎ 02 32 39 91 71

Délégation sociale

Direction enfance-famille

☐ Hôtel du département
Boulevard Georges-Chauvin
27021 Evreux cedex
Tél. 02 32 31 50 50
Fax 02 32 33 68 00
Internet. www.cg27.fr



Association Les Fontaines

Abbé Pierre Marlé

Siège Administratif

Direction générale & Pôle ressources associatif

Centre polyvalent "Les Blanchères"

40 rue Louise Damasse – VERNON

Adresse postale : BP 128 - 27201 VERNON cedex

☎ 02 32 64 35 70 ☎ 02 32 64 35 79

Courriel : asso.lesfontaines@orange.fr

Association LES FONTAINES – Abbé Pierre Marlé

Siège social : 101 rue de Bizy - 27200 VERNON

Site Internet : www.asso-lesfontaines.fr

Pôle Protection de l'enfance

Centre éducatif « Les Fontaines »

Etablissement social & ensemble éducatif diversifié
pour adolescent(e)s et jeunes majeur(e)s

Capacité d'accueil 2007 : 67 places

Fonctionnement continu avec hébergement (365 jours)

Direction et service administratif

211 rue de Verdun – BP 330 - 27201 VERNON cedex

☎ 02 32 71 02 03 ☎ 02 32 21 58 43

Courriel : c.educatif.fontaines@wanadoo.fr

*Enfants et adolescents en difficultés psychologiques Protection de l'enfance Handicap
moteur Guidance familiale Enfants et adolescents en difficultés psychologiques
Protection de l'enfance Handicap moteur Guidance familiale Enfants et adolescents en*